

## > La gestion des déchets

### Être des vacanciers éco-responsables dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

*Dans le cadre de la nouvelle charte, le Parc affiche comme objectif prioritaire la sensibilisation des habitants et visiteurs à des comportements plus responsables, aussi bien en termes de consommation, de réduction des besoins et de recyclage des biens matériels. S'il n'a pas de compétence propre sur la gestion des déchets (exercée par les structures intercommunales), le Parc entend bien sensibiliser tous les publics et valoriser les initiatives exemplaires dans ce domaine.*

*Lors d'une enquête réalisée en 2006 auprès des gestionnaires de campings du Parc, il ressortait que la gestion des déchets faisait partie des actions prioritaires à développer. 67 % des structures bénéficiaient alors d'un espace de tri sélectif (verre, papier, plastique... mais aussi piles, bouchons et métaux).*

### Regardons nos poubelles de plus près

La production de déchets ne cesse d'augmenter. En 2004, elle est estimée à 849 millions de tonnes, par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En 2007, cela représente 360 kg/habitant par an (contre 170 kg en 1960, soit une augmentation de 111% en moins 50 ans !).

Ces déchets, facteurs de pollution pour les sols, les eaux, l'air et la santé humaine, sont aussi un gaspillage de matières premières et d'énergie. Les dépôts sauvages constituent une forte nuisance paysagère. Enfin, les déchets qui ne sont pas mis en décharge, compostés ou recyclés, seront incinérés, provoquant de nouveaux risques (émission de CO2 et de dioxines...).

### Qu'est-ce qu'un déchet ?

« Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux art 1.

### Composition d'une poubelle dans les Vosges

(source SMD SOVOTOM – sept. 2008) :



### Les déchets des campings

Les déchets produits par une entreprise sont appelés :

- « Déchets Industriels Banals » (DIB), s'ils ne se caractérisent pas par une dangerosité particulière,
- « Déchets Industriels Spéciaux » (DIS), s'ils représentent un risque spécifique pour l'environnement.

La majorité des déchets produits par les campings (inclus ceux des clients et des services annexes) sont des DIB assimilables aux déchets ménagers (et peuvent donc être collectés par la collectivité).

DIB	DIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages (cartons, sacs plastiques, flacons, gobelets et couverts plastiques, carton de pizza, aérosols, canettes, boîtes de conserves, barquettes en aluminium, bouteilles et pots en verre, cagettes en bois ...).</li> <li>• Papiers (journaux, magazines, dépliants touristiques, documents divers, enveloppes...).</li> <li>• Textile (essuie-mains, serviettes, nappes...).</li> <li>• Déchets fermentescibles (soit liés à la préparation des repas et à leurs restes, soit liés à l'entretien des espaces verts, tontes...)</li> <li>• Autres ordures ménagères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huiles alimentaires usagées de friture.</li> <li>• Résidus de bac à graisses.</li> <li>• Piles, accus et batteries.</li> <li>• Cartouches de Camping Gaz.</li> <li>• Peintures, vernis, solvants, colles.</li> <li>• Produits d'entretien et de nettoyage classés comme toxiques (sigles dédiés).</li> <li>• Déchets d'équipements électriques, électroniques et informatiques.</li> <li>• Néons et ampoules.</li> <li>• Cartouche d'imprimante, toner fax photocopieur.</li> <li>• Huiles moteur usagées.</li> <li>• Produits phytosanitaires.</li> <li>• Produits pharmaceutiques et médicaments.</li> </ul>

# Fiche clef N° 02

## La gestion des déchets

### Le tri

- Les DIS ne doivent pas être mélangés (même avec les ordures ménagères), à cause de leur dangerosité pour l'environnement. Leur tri est nécessaire pour les traiter via des filières spécifiques.
- Le tri des DIB permet de les valoriser par une filière du recyclage, leur donnant une seconde vie.

### Avec... On peut fabriquer...



- > 1 brique alimentaire = 1 serviette en papier
- > 10 bouteilles plastiques = 1 veste de ski
- > 11 bouteilles de lait = 1 arrosoir
- > 3500 bouteilles de lait d'un litre = 1 banc de 100kg
- > 3500 bouteilles de lait d'un litre = 800 m. de tuyaux
- > 450 flacons de lessive = 1 banc
- > 125 canettes d'aluminium = 1 trottinette
- > 100 kg d'emballages = 563 rouleaux de papier cadeau

### Le déchet le moins polluant et le plus économique...

#### est celui que l'on ne produit pas !

Le crédo de la lutte contre les déchets est « RÉDUIRE / RÉUTILISER / RÉPARER / RECYCLER ». En effet, il est possible d'agir en consommant différemment, et de ne sélectionner que les produits avec un emballage réduit. De plus en plus de campings refusent de donner des kits d'accueil à leurs clients, car ceux-ci contiennent une majorité d'éléments à usage unique qui viendront grossir les poubelles. En revanche, un cadeau de bienvenue issu du recyclage est du meilleur effet...

### Préférer le cabas au sac jetable

Un sac de caisse jetable est fabriqué en 1 seconde, sert en moyenne 20 minutes et met plus de 400 ans à se dégrader naturellement, et risque d'étouffer des animaux marins...

Le réemploi (ce n'est pas du recyclage) peut être réalisé soit sur place (par exemple en réutilisant les dalles de la piscine pour des terrasses ou des cheminements), soit en effectuant un don à des associations caritatives et d'insertion, à des écoles... selon les équipements.

Refuser les publicités et courriers non adressés permet de diminuer environ 15% du poids des déchets papiers. Un geste simple : coller une étiquette « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres.

Pour les prospectus touristiques (dont la plaquette du camping) la situation est différente. Ceux-ci doivent désormais n'être accessibles que sur demande des clients, sans quoi une éco-taxe devrait être appliquée. Il convient alors de les placer derrière la banque d'accueil ou dans un espace clos distinct.

### Quelles fiches techniques ?

- Choisir du matériel écologique.
- Réduire et trier ses déchets.
- Installer une aire de compostage.
- Sensibiliser les clientèles.

### La réglementation sur les déchets

Les lois du **15 juillet 1975** et du **3 juillet 1992**, sont regroupées dans le code de l'environnement, fixent les objectifs de gestion des déchets :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets
- Organiser le transport des déchets ;
- Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- Informer le public des effets pour l'environnement et la santé publique ;
- Limiter le stockage définitif aux seuls déchets résiduels, ultimes.

# Fiche clef N° 02

## La gestion des déchets

Faites votre auto-évaluation en complétant le quizz ci-dessous. A renouveler chaque année.

QUIZZ « DÉCHETS »	😊😊	😊	😞	😞😞
1. Vous connaissez la quantité et les types de déchets émis par l'établissement et ceux de la clientèle.				
2. La quantité de déchets produits tend à se réduire sur les cinq dernières années.				
3. L'établissement assure un tri sélectif des déchets et le propose aux clients, notamment le verre, les piles, les emballages, le papier, les cartouches et toners d'encre, les restes de peinture, les vieilles ampoules...				
4. Les déchets d'emballage sont triés par l'établissement et collectés par la commune ou une entreprise agréé (un contrat est signé entre les parties).				
5. En interne au camping, le temps consacré à la gestion des déchets est restreint.				
6. Vous allez régulièrement à la déchetterie la plus proche pour y déposer les encombrants, les déchets inertes, les déchets des espaces verts, les huiles de vidanges...				
7. Les huiles de cuisines sont récupérées par un collecteur agréé et amenées dans un lieu que vous connaissez.				
8. Les déchets de jardins et les fermentes cibles sont broyés ou compostés pour être valorisés par l'établissement (compost, fumure, protection du sol...).				
9. Au bar, vous privilégiez les bouteilles en verre consignées.				
10. L'établissement privilégie les messages par Internet, utilise du papier recyclé blanchi sans chlore, et récupère le verso des feuilles pour en faire du brouillon				
<b>VOTRE RÉSULTAT</b>				



Rédaction : Guillaume Béreau / François-Tourisme-Consultants  
 Mise en page : Delphine Aubry

